URPS CDPDLL Infos

L'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire vous informe

n°1 - Novembre 2012

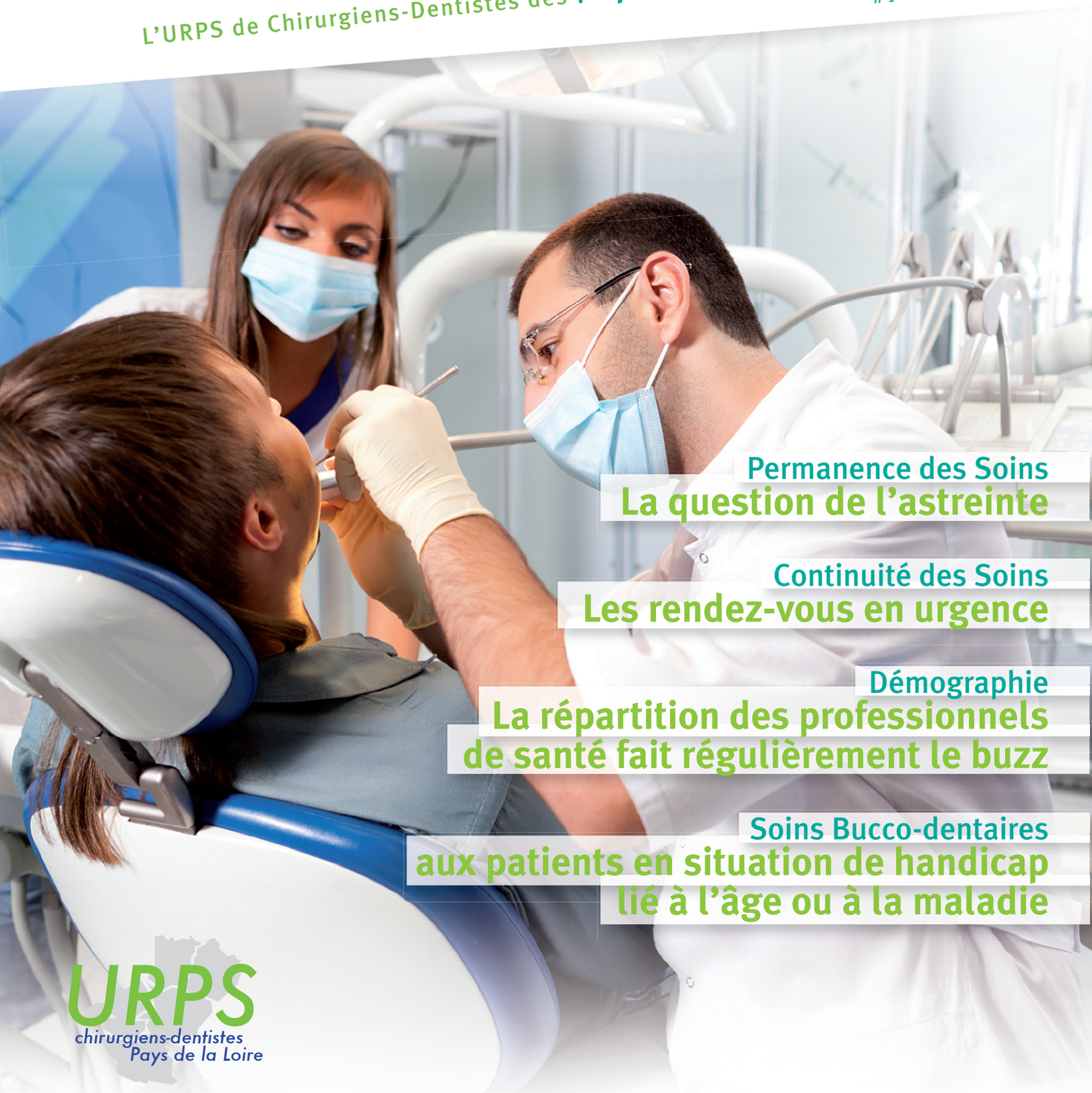

Permanence des Soins
La question de l'astreinte

Continuité des Soins
Les rendez-vous en urgence

Démographie
La répartition des professionnels de santé fait régulièrement le buzz

Soins Bucco-dentaires
aux patients en situation de handicap lié à l'âge ou à la maladie

URPS
chirurgiens-dentistes
Pays de la Loire

Sommaire

Édito p2
L'Union Régionale de Professionnels de Santé

Projet Régional de Santé p3
Les structures (CRSA)
Les CATS

Panel p3
Première grande enquête auprès des Chirurgiens-Dentistes de la région...

Permanence des Soins p4
À propos de l'astreinte...

Continuité des Soins p4
Les rendez-vous en urgence

Démographie p5
On en parle, on en parle !

Soins Bucco-dentaires p6
Aux patients en situation de handicap lié à l'âge ou à la maladie

le GCS e-santé p7

Les membres de l'URPS p8

Le saviez-vous ?

31%

D'ici 2030, la population de plus de 60 ans dans les Pays de La Loire va passer de 22 à 31 % avec 32000 habitants de plus chaque année. La région va donc subir de profonds changements démographiques avec en plus une diminution significative du nombre des praticiens.

Édito

L'Union Régionale de Professionnels de Santé

Au mois de décembre 2010, vous avez été appelés à voter pour élire vos représentants aux Unions Régionales de Professionnels de Santé.

Interlocuteurs privilégiés des Agences Régionales de Santé qui regroupent l'ensemble des services de l'Etat ayant en charge l'organisation de la Santé en France, les URPS sont au nombre de 10 par région : Médecins, Pharmaciens, Sages-Femmes, Infirmiers, Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Médecins-Biologistes, et Chirurgiens-Dentistes.

Ces Agences Régionales de Santé ont été créées ainsi que les Unions par la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire (HPST).
Depuis son élection, l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire constituée de 12 représentants s'est mise en ordre de marche et a constitué son bureau. Il a fallu trouver un siège social (provisoirement à la Domus Médica de la Roche-sur-Yon), organiser un secrétariat et se distribuer les tâches.

Au cours de l'année 2011 et jusqu'au 9 mars 2012, notre principale activité a été la participation à l'élaboration du Projet Régional de Santé.

Depuis, nous menons activement les projets que nous vous exposons dans les pages qui suivent.

Projet régional de santé

Chaque région a établi son propre PRS en lien bien sûr avec la politique du gouvernement en matière de santé puisque les directeurs des ARS sont directement nommés par le Gouvernement. Marie-Sophie Desaulle, la directrice de l'ARS des Pays de la Loire, a choisi et c'est loin d'avoir été le cas dans toutes les régions, de proposer à tous les composants de la santé, les usagers, les professionnels de santé publique, privée, les responsables d'établissement, etc... de participer à l'élaboration de ce projet.

Disponible sur le site de l'ARS (*www.ars.sante.fr*), ce Projet Régional de Santé sera décliné au cours des cinq années qui viennent dans notre région des Pays de la Loire. Ce PRS a pour ambition d'améliorer l'espérance de vie sans incapacité, de faire progresser l'organisation du système de santé, de faire face à l'augmentation de la population.

Le PRS, ce sont des orientations générales,
des schémas régionaux pour :
- la prévention et la promotion de la santé
- l'organisation des soins
- l'accompagnement médico-social
- un programme de territoire par département
- des programmes régionaux ayant pour thème :

- l' accès-prévention
- l' accompagnement des personnes en perte d' autonomie
- la modernisation du système de soins
- la maitrise de l' augmentation des dépenses de santé

Et les Chirurgiens-Dentistes dans tout ça ?
Nous allons voir au travers des différents thèmes dans lesquels nous étions concernés, les positions que nous avons défendues.

Les structures (CRSA)

La Loi HPST qui donne des pouvoirs très étendus de décision au directeur de l'ARS, a organisé une instance consultative qui réunit l'ensemble des acteurs du monde de la santé. Regroupant plus d'une centaine de personnes, la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) réunit autant les représentants des hôpitaux publics, privés, des établissements médico-sociaux à but lucratif ou non, les représentants des usagers, représentants des syndicats... et les représentants des professions de santé libéraux réduits à la portion congrue puisque au nombre de 6 titulaires seulement, les Chirurgiens-Dentistes en font partie. Il existe une structure appelée commission permanente de la CRSA qui est en quelque sorte le bureau de la conférence régionale. L'URPS CD est présente à la commission permanente avec un poste de titulaire. La CRSA se répartit en trois grandes commissions. L'URPS de Chirurgiens-Dentistes participe à la commission spécialisée dans l'organisation des soins.

Les CATS Comités d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premiers recours

Dans le cadre du travail sur la répartition des professionnels da santé sur le territoire, l'ARS a établi pour les Médecins et les Infirmières une carte des zones fragiles. Ces cartes ont été discutées au sein des CATS qui sont les structures départementales d'accompagnement au projet des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.

L'URPS qui a un représentant dans chaque CATS travaille afin que des zones fragiles soient définies également pour la médecine bucco-dentaire dans chaque territoire. La création de ces cartes sera rapprochée de la gestion du dossier démographie et particulièrement des cartes de densité établies par la CNAM dans le cadre de l'avenant conventionnel qui vient d'être signé.

Panel

Parmi les premières démarches que l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire a fait auprès de l'ARS, l'une d'entre elles concourt à la création d'un panel représentatif des professionnels de la région permettant d'effectuer des enquêtes fiables sur la vie des Chirurgiens-Dentistes que ce soit sur leurs conditions d'exercice, leur environnement socio-économique, leurs activités annexes, leur formation...

Par un accord signé entre l'ARS, l'URPS et ORS (Observatoire Régional de la Santé), notre demande s'est concrétisée et certains d'entre vous seront sollicités très prochainement pour faire partie (contre rémunération) de ce panel dont nous attendons qu'il nous éclaire sur notre profession.

La permanence des soins

À propos de l'astreinte...

Définition :

Le vocable « permanence des soins » désigne la possibilité pour des patients de se faire soigner en urgence en dehors des heures d'ouverture habituelle des cabinets, la nuit, les dimanches et les jours fériés. On parle ainsi de PDSA = Permanence Des Soins Ambulatoire

A l'occasion des nombreuses réunions qui ont eu lieu sur ce sujet, particulièrement à l'occasion de l'élaboration du cahier des charges régional de la permanence des soins, il a été souvent question des soins bucco-dentaires.

Après un bilan de l'existant, il a été démontré que, en lien avec ses cinq Conseils de l'Ordre départementaux, la profession s'était relativement bien organisée dans la région des Pays de la Loire avec une garde assurée par secteur sur tout le territoire de ses départements les dimanches et jours fériés.
Ainsi, en Vendée, Mayenne et Maine et Loire, les gardes sont assurées de 9h ou 10h à 12h.
Pour la Sarthe, ce sont les praticiens de la communauté urbaine du Mans qui l'assurent à destination de tout le département également de 10h à 12h.
Enfin des services de garde sont assurés sur Nantes, St Nazaire, Châteaubriant et le Pays de Retz également le matin de 9h à 12h pour la Loire Atlantique.

Face aux demandes de l'ARS, il a été défendu par l'URPS des Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire les principes suivants :

· Avec une rémunération correcte et l'augmentation de la majoration du dimanche, la profession peut envisager une astreinte (le praticien est à son domicile ou à son cabinet) régulée par le 15 étendu à l'ensemble des territoires de la région. **En revanche, nous sommes absolument opposés à l'extension de cette astreinte à des horaires autres que ceux existants.** Le nouvel avenant conventionnel signé cette année va donc en ce sens avec une rémunération de 75,00€ pour l'astreinte d'une demi-journée (matin) ainsi qu'une augmentation de la majoration qui passe de 19,60€ à 30,00€.

· Il est également envisagé l'utilisation ou la création de cabinets attenants ou intégrés à des structures hospitalières qui permettraient d'assurer des gardes dans des conditions sécurisées avec en plus la possibilité de bénéficier de personnel hospitalier. Ces cabinets pourraient même être être à disposition des praticiens de ville pour les soins ne pouvant se réaliser en cabinet libéral (Meopa, problème d'accessibilité...)

Continuité des soins

Les rendez-vous en urgence

Définition :

La continuité des soins concerne la possibilité pour un patient de se faire soigner pour des soins urgents non programmés aux horaires d'ouverture habituelle au cabinet.

L'impossibilité constatée, à de trop nombreuses reprises, d'obtenir un rendez-vous de médecine bucco-dentaire en urgence dans de nombreux cabinets de la région pose un véritable problème de santé publique très régulièrement rappelé par les usagers comme par les pouvoirs publics. La profession se doit d'apporter une réponse à ce problème.
Certaines expérimentations mutualisant à tour de rôle la réponse aux urgences sur des petits secteurs pourraient se révéler être une réponse intéressante.
En lien avec les Conseils départementaux de l'Ordre de la région, l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire travaille sur le sujet.

Démographie

On en parle, on en parle !

Sujet crucial s'il en est. La répartition des professionnels de Santé, particulièrement des Médecins (généralistes, spécialistes) et des Chirurgiens-Dentistes fait régulièrement le buzz tant sur les médias que dans les instances de l'Agence Régionale de Santé.

Au cours de l' élaboration du Plan Régional de Santé, nous avons développé le message suivant :

· Compte-tenu des conséquences du vieillissement de la profession dont le nombre de praticiens va considérablement diminuer dans les années qui viennent ;
· Compte-tenu des difficultés observées à faire s' installer de jeunes consœurs et confrères dont les exigences de vie se sont modifiées depuis quelques années ;
· Compte-tenu des coûts des plateaux techniques et des exigences en matière de sécurité sanitaire de la Société ;

Le regroupement des Chirurgiens-Dentistes apparait comme étant une solution d'avenir. Cette solution qui semble recueillir les faveurs de nos jeunes consœurs et confrères qui ne souhaitent pas travailler seuls, qui ne souhaitent pas travailler 10h par jour et 6 jours sur 7, qui souhaitent avoir une possibilité de mobilité, pourrait être envisagée à de nombreux endroits sur le territoire.

Mais pour ce faire, elle doit avoir été portée, voire en partie financée, par les pouvoirs publics, c'est le message que nous avons fait passer à l'ARS. Ce message va à l'encontre de la position des pouvoirs publics lorsqu'ils souhaitent un Chirurgien-Dentiste dans chaque Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), sauf si bien entendu un ou plusieurs Chirurgiens-Dentistes souhaitent intégrer une MSP ou un pôle de santé, dans le cadre d'un projet de santé. Ce que nous souhaitons, c'est nous opposer à la volonté de systématisation de la participation de Chirurgiens-Dentistes aux MSP.

Il a fallu faire comprendre que la problématique des Chirurgiens-Dentistes n'est pas celle des Médecins et des Infirmières. À ce jour notre parole a été entendue, le PRS n'intègre pas nécessairement les Chirurgiens-dentistes dans les MSP. Il ne reste qu'à convaincre les pouvoirs publics de la nécessité d'une aide afin de déclencher une dynamique dans laquelle tout le monde sera gagnant : patient, professionnel, santé publique.

À noter que concernant le problème de démographie, il n'y a pas qu'une solution. Même si ce qui vient d'être exposé parait séduisant, il faut dans chaque cas tenir compte des spécificités de chaque territoire, de l'histoire et de la volonté de chaque professionnel.

Carte de densité des Chirurgiens-Dentistes en 2011
(document de travail en cours d'évaluation)

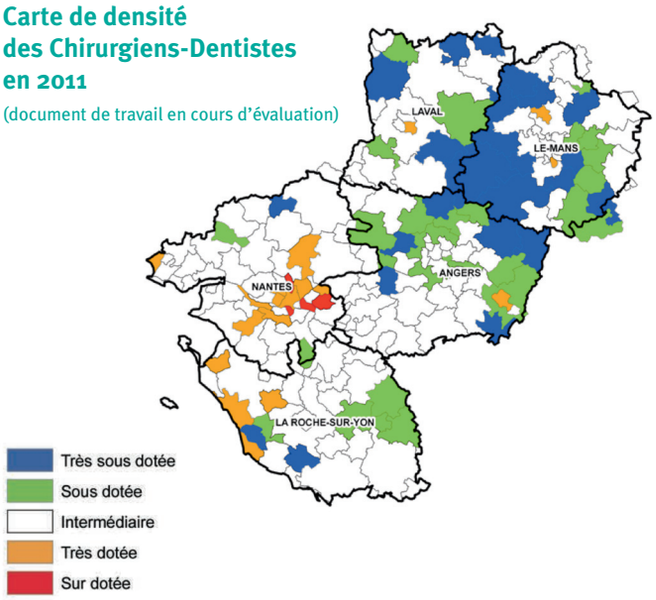

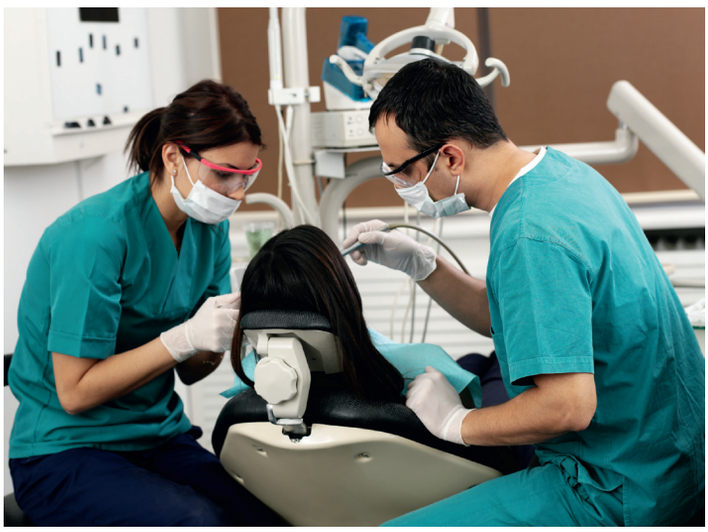

Soins bucco-dentaires
aux patients en situation de handicap lié à l'âge ou à la maladie

L'Union Régionale de Professionnels de Santé de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire a décidé dès sa création d'accorder une importance toute particulière au dossier des soins bucco-dentaires aux personnes dépendantes.
À chaque fois que cela a été possible au cours des multiples réunions auxquelles nous avons participé, nous avons mis l'accent sur ce sujet et insisté pour qu'il soit pris en compte dans le Projet Régional de Santé.

Soutenus par la directrice de l'ARS elle-même, qui a bien conscience de la profondeur du problème, nous avons réussi à faire des soins bucco-dentaires aux personnes dépendantes une des priorités de l'ARS des Pays de la Loire.
Ce projet que nous avons défendu est basé sur l'expérimentation que nous avions réalisé en 2005 avec l'URCAM sur environ 25 maisons de retraites des Pays de la Loire.

Il repose sur 4 piliers :

1 **Création d'une fiche bucco-dentaire** intégrée au dossier médical du patient et systématiquement renseignée lors de l'entrée du patient en établissement au travers d'une consultation chez un Chirurgien-Dentiste libéral choisi par le patient. Le praticien touchera pour cet examen une rémunération spécifique comportant une part payée par l'URPS sur les fonds de l'ARS (FIR).

2 **Information, motivation de l'ensemble des intervenants autour du patient en établissement,** du directeur au cuisinier, en passant par les familles sur la nécessité de prendre en compte le problème bucco-dentaire particulièrement en ce qui concerne le retentissement des infections dentaires sur les pathologies générales et l'influence d'un mauvais état bucco-dentaire sur l'alimentation et donc sur la dénutrition, première des principales causes de décès dans les établissements.

3 **La création et la formation d'un Correspondant en Santé Oral (CSO), responsable de tout ce qui concerne le bucco-dentaire dans chaque établissement.** Cette personne, qui sera en général une infirmière de l'établissement, aura en charge le suivi des soins révélés lors de l'établissement de la fiche bucco-dentaire et ce en lien avec un Chirurgien-Dentiste référent appartenant à l'association départementale regroupant les Chirurgiens-Dentistes s'intéressant à ce sujet. Ce CSO aura aussi pour rôle le maintien des objectifs bucco-dentaires, particulièrement ceux qui concernent la formation du personnel.

4 **La formation des personnels des établissements ainsi que des Chirurgiens-Dentistes** sera organisée en étant confiée sur appels d'offres à des organismes capables de l'assurer. Pour ce qui concerne les Chirurgiens-Dentistes, cette formation aux soins des personnes âgées et handicapées pourra constituer l'axe régional prioritaire du DPC.

L'ambition de ce projet est d'être appliqué dans un premier temps sur les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) puis aux établissements accueillants des patients handicapés (en lien avec Acsodent49) sur l'ensemble de la région.

Le thème soins bucco-dentaires, qui sera intégré à la déclinaison régionale du Plan Nutrition National, fera partie des engagements que prendra chaque établissement de soins dans la convention tripartite qui le lie à l'ARS et au Conseil Général.
Soulignons ce point qui va booster l'engagement des responsables d'établissement dans notre projet.

Nous travaillons donc maintenant à l'organisation de ces formations, la mise en place des programmes, le choix des intervenants... tout en passant par les associations départementales *et nous comptons sur vous !*

Le GCS e-santé Pays de la Loire prépare la e-santé de demain

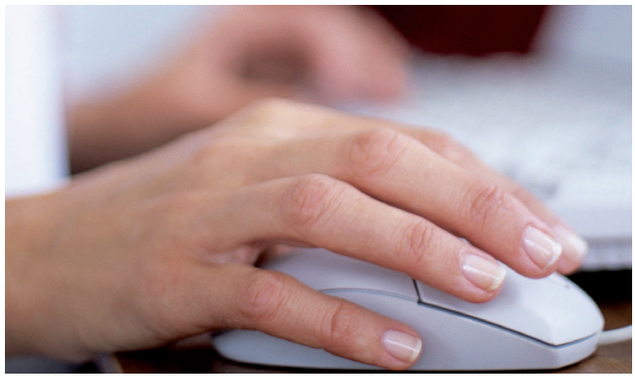

Le Groupement de coopération sanitaire (GCS) e-santé Pays de la Loire* a été fondé le 7 juillet 2011 à Nantes. Constitué de 151 membres, dont l'URPS de Chirurgiens-dentistes des Pays de La Loire, il est représentatif de l'ensemble des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et libéral de la région. Il constitue à ce jour l'un des plus importants GCS de France. Son action s'adresse essentiellement aux professionnels et structures de santé, mais vise également le grand public.

Véritable relais opérationnel pour la mise en œuvre des projets de e-santé, de télémédecine, et d'informations partagées, le GCS a pour vocation :
- **le conseil et l'expertise concernant les systèmes d'information partagés de santé (SIPS) et télémédecine,**
- **l'assistance à maîtrise d'ouvrage,**
- **le pilotage et la coordination des projets,**
- **la mutualisation des ressources afin de favoriser le partage de compétences et de savoir-faire,**
- **le respect de la qualité et de la sécurité des systèmes d'information de santé,**
- **la veille technologique,**
- **l'information des patients.**

Les projets et services du GCS

• le déploiement du Dossier Médical Personnel (DMP) en région et du service connexe du DCC-DMP (Dossier Communicant de Cancérologie),
• l'expérimentation d'un prototype de PACS régional (système d' archivage et de transmission d' images),
• la mise en œuvre d'une enquête régionale sur l'informatisation des établissements et services médicaux sociaux et l'élaboration d'un schéma directeur régional en vue d'un accompagnement des acteurs dans la mise en place de leur Service Informatique (SI),
• l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet ARéSa (Articulation Régionale des Samu),
• la création d'un portail d'information usagers,
• la création d'un service de site web en «Marque blanche»,
• l'évolution de l'Espace numérique régional de santé (ENRS),
• le déploiement et l'évolution des services de messagerie sécurisée Planet Santé, de Dossier Patient Partagé (DPP), et d'espaces collaboratifs,
• la coordination du réseau Réti-ouest.

Le GCS e-santé Pays de la Loire travaille au niveau national en partenariat avec l'ASIP Santé (Agence des Systèmes d'Information Partagés en Santé), la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) et l'INCA (Institut National du Cancer) et au niveau régional avec l'ARS des Pays de la Loire (Agence Régionale de Santé). Ces structures financent en grande partie les projets en cours.

Le GCS en pratique

• *Administrateur : Eric Manoeuvrier*
• *Directrice : Christine Sallé*
• *Représentant du collège des URPS au sein du GCS : Dr Dominique Brachet, suppléant : Pierre Champion, Pharmacien*
• *Une équipe opérationnelle de 10 salariés*
• *Site web : www.esante-paysdelaloire.fr*
• Coordonnées : GCS e-santé Pays de la Loire
Immeuble Sigma 2000, 5 bd Vincent Gâche 44200 NANTES
contact@esante-paysdelaloire.fr - 02 44 76 13 90

** Fondé sur des structures régionales «précurseurs», le GCS e-santé Pays de la Loire intègre les moyens et activités du GIE Télésanté Pays de Loire (Planet Santé et le Syndicat interhospitalier des télécommunications de santé des Pays de la Loire). Il inclut également une partie des compétences du réseau Onco Pays de Loire.*

Ainsi donc, vous l'avez compris, les Chirurgiens-Dentistes sont concernés par de nombreux projets comme par exemple, la télémédecine lorsqu'on parle d'empreintes numériques à transmettre à nos labos ou pour échanger autour d'une image, de lésion buccale ou d'un scanner. Ils le seront aussi lorsque les logiciels métiers seront au point par le dossier médical personnel ou par les techniques sécurisées (Pacs, Cloud...) de stockage d'informations.
Sur ce sujet, comme sur d' autres, la philosophie de l' URPS, c'est qu'il vaut mieux qu'on nous connaisse et qu' on prenne en compte nos spécificités, plutôt que de se voir imposées des solutions inventées pour d' autres et qui seront bricolées pour nous.
Donc là aussi, nous y sommes !!

Les membres de l'URPS
de Chirurgiens-Dentistes des Pays de La Loire

Bureau URPS CD PDLL

Dr. Dominique BRACHET (85)
Tête de liste élu CNSD Pays de la Loire aux URPS
Président URPS de Chirurgiens-Dentistes Pays de la Loire

Dr Judith ABRAHAM (49)
Vice-présidente de l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

Dr Benoît PERRIER (44)
Trésorier de l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

Dr Françoise BOURDIN (85)
Trésorière-adjointe de l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

Dr Jean-Philippe MANCIAUX (44)
Secrétaire de l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

Dr Stéphane DIAZ (44)
Secrétaire-adjoint de l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

Dr Dominique MARION (44)
Président de la Commission de contrôle des finances de l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

Dr Ludovic DESPUECH (44)
Membre de la Commission de contrôle des finances de l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

Dr Emmanuel DIAS (85)
Membre de la Commission de contrôle des finances de l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

Dr Stéphanie BRUNEAU (53)
Membre de l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

Dr Ludovic BRUNEAU (72)
Membre de l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

Dr Lionel PARISET (85)
Membre de l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

l'URPS de Chirurgiens-Dentistes des Pays de La Loire :
urps.chirurgiens.dentistes.pdll@gmail.com

URPS
chirurgiens-dentistes
Pays de la Loire